



Rapport d'activités Janvier 2012

Sommaire

Points principaux.....	3
1 Relations extérieures	3
2 Investigations.....	3
3 Opérations.....	3
4 Département juridique	3
5 Communication	4
6 Conclusion.....	4

Points principaux

- Aucune opération n'a pu être menée en janvier
- L'antenne de AALF à Oyem a continué à appuyer l'ANPN pour deux cas juridiques intéressants et programmer des actions de (in)formation
- L'antenne de AALF à Makokou a été ouverte et est fonctionnelle depuis le 18 novembre. la première activité du juriste en place a été de suivre le Plan de Travail Annuel Budgétisé de l'ANPN.
- Le rapport annuel et ceux destinés aux bailleurs de fonds ont été finalisés et transmis en raison de la finalisation de deux financements (LCAOF et WWF), qui devraient être reconduits.

1 Relations extérieures

Plusieurs réunions ont eu lieu avec:

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts : conseiller juridique du Ministre, conseiller à la faune et aux aires protégées du Ministre, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées, Directeur de la Lutte contre le Braconnage, ... ;
2. Les autorités judiciaires et en particulier les procureurs de Oyem et Makokou ;
3. Les responsables des ONG Brainforest, JGI, WCS et WWF,
4. Une prise de contact a également été initiée avec les agents de conservation basés à Gamba.

Un point particulièrement important est la demande de lettre d'appui des Eaux et Forêts vis-à-vis du projet AALF et destinée à USFWS. Des discussions ont été développées avec le DGFAP à ce sujet.

2 Investigations

Des investigations ont été maintenues à Libreville.

Parallèlement, un rapport sur le commerce d'armes et de munitions de chasse a été produit et transmis au Ministère de l'Intérieur. Il met en évidence l'inefficacité et la non-application des systèmes de contrôle en la matière, dont la responsabilité incombe conjointement aux commerçants et au Ministère de l'Intérieur.

3 Opérations

Aucune opération n'a pu être menée.

4 Département juridique

Les principaux aspects développés par le département juridique ont été :

1. Un Appui au Conservateur du Parc National de Minkebe sur le suivi de deux cas juridiques relatifs au trafic d'ivoire dans la zone d'Oyem :
 - Deux braconniers d'éléphant, des pygmées Bakas, ont été arrêtés en novembre et ont dénoncé leur commanditaire, le suppléant d'un député d'Oyem. Un des deux pygmées échappés en novembre avait pu être arrêté à nouveau en décembre. Le commanditaire dénoncé par les Bakas, Mr. MISSANG Hugues, suppléant d'un député d'Oyem, a été convoqué par le parquet mais ne s'est pas présenté et a manifestement quitté Oyem pour échapper à la justice.
 - Le Chef de Service Départemental des Eaux et Forêts de Mitzic (anciennement dénommé Chef de Cantonnement) avait également été interpellé par l'ANPN à l'entrée d'Oyem en possession de deux défenses d'éléphants, ceci sans aucun ordre de mission ni procès-verbal justifiant la détention de ces deux défenses. Il n'a pas daigné non plus se présenter au bureau de l'ANPN et un rapport spécifique a été transmis à sa hiérarchie.
 - Par ailleurs, des activités de formation ont été programmées pour le mois de février. Il s'agira de regrouper les magistrats, forces de l'ordre, agents des Eaux et Forêts et de l'ANPN d'Oyem pour améliorer les procédures initiées ainsi que la collaboration interservices.
 - Parallèlement, des activités de sensibilisation ont été programmées dans les écoles d'Oyem.
2. La finalisation d'un guide de rédaction de PV et du guide sur la procédure pénale en matière d'infractions fauniques et les infractions connexes avec l'appui de magistrats ;
3. L'installation d'un juriste permanent à Makokou et le suivi du Plan de Travail Annuel Budgétisé de l'ANPN ;
4. Le suivi d'un dossier adressé au Ministère de l'Intérieur et demandant la reconnaissance de Conservation Justice au Gabon ;
5. Le suivi du cas de concernant des Sapeurs Pompiers impliqués dans le trafic de viande de brousse de Remboué à Libreville. La Sécurité Militaire a ouvert une enquête à ce sujet et pris contact avec les Eaux et Forêts.

5 Communication

Une seule émission radio mentionnant AALF a été diffusée, ce à Makokou. Elle a eu pour but d'informer le public sur la législation et les risques encourus.

6 Conclusion

Le mois de janvier a permis de confirmer les activités du projet à Oyem. Le juriste en place à Oyem a conseillé le conservateur de Minkebe dans le suivi juridique de deux cas particulièrement importants et impliquant des personnalités locales (Chef de Service Départemental de Mitzic et suppléant d'un Député).

L'ouverture d'un bureau à Makokou devrait permettre la même collaboration.

Un rapport a été finalisé sur le commerce de munitions à Libreville et a été transmis aux autorités compétentes (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire).